

COMMUNE DE FONTAINE-FRANÇAISE

BULLETIN MUNICIPAL 2024



Mairie - 4, rue Dominique Guérin - 21610 Fontaine-Française
tél. 03 80 75 81 21 - fax 03 80 75 86 19 - e-mail : mairie.fontaine-francaise@wanadoo.fr

LE MOT DU MAIRE



Chères Fontenoises, chers Fontenois,

Alors que 2024 touche à sa fin, nous pouvons nous réjouir d'une année riche et constructive pour notre commune. De nombreux projets importants, essentiels pour le bien-être de tous, arrivent enfin à leur terme.

Cette année a été marquée par plusieurs initiatives visant à améliorer notre cadre de vie et à sécuriser notre environnement:

- La mise en valeur de notre patrimoine local,
- La régulation de la vitesse à des points stratégiques pour la sécurité de chacun,
- Le réaménagement de la rue des Murots, véritable cœur battant de notre

commune, qui regroupe des équipements essentiels : les écoles, le collège, la maison de retraite, le foyer d'accueil médicalisé, les logements Orvitis et le gymnase. Ce secteur constitue un véritable carrefour intergénérationnel, essentiel pour notre vie collective.

En partenariat avec la famille de l'artiste Carlos REGAZZONI et Monsieur Emmanuel de BODARD de LA JACOPIERE, nous avons décidé de mettre à l'honneur deux sculptures monumentales de cet artiste argentin, qui a résidé parmi nous pendant un certain temps. Ce projet s'inscrit dans un parcours culturel en développement, avec l'ambition d'ajouter d'autres œuvres.

En parallèle, nous avons entrepris le réaménagement complet de la chapelle Notre-Dame-de-la-Motte et de la Fontaine Henri IV, un projet qui marie harmonieusement histoire et modernité, et qui contribuera à attirer davantage de visiteurs à Fontaine-Française.

Des projets d'envergure pour notre avenir:

- Le Centre d'Accueil Médicalisé Sainte-Elisabeth, construit par ORVITIS et géré par l'AGES-ADAPEI, a été réalisé sur un terrain mis à disposition par la commune. Ce projet d'envergure, essentiel pour le bien-être de tous, est désormais achevé.

- La Maison de Santé Pluriprofessionnelle, bien qu'ayant connu un démarrage difficile, progresse rapidement et sera opérationnelle dès le premier trimestre 2025. Nous sommes impatients de voir nos médecins investir les lieux et espérons que cela encouragera d'autres professionnels de santé à nous rejoindre.

Nous continuons de développer notre village en aménageant des zones constructibles, afin d'attirer de nouvelles familles. Nos investissements ont pour objectif de maintenir la vitalité de nos écoles, commerces et espaces de vie, et de garantir l'avenir de notre commune au sein de l'intercommunalité.

Le conseil municipal reste attaché à investir dans l'avenir tout en veillant à faire prospérer notre budget et à maintenir un contrôle strict de nos finances, malgré la réduction progressive des dotations de l'État.

Je tiens à adresser un immense merci à toutes les forces vives de notre belle commune, qui œuvrent chaque jour, que ce soit par leur travail ou leur bénévolat, pour animer notre village tout au long de l'année. MERCI à vous tous.

En cette fin d'année, je vous souhaite de très agréables moments de partage en famille.

Merci de votre confiance, je reste à votre écoute.

Le Maire, **Nicolas URBANO**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extraits des délibérations du Conseil Municipal en 2024

Les comptes rendus détaillés des décisions prises en Conseil Municipal sont affichés sur les panneaux de la commune et consultables sur le site internet.

Les dépenses relatives aux travaux, aménagements, équipements, acquisitions ou ventes immobilières font l'objet d'une prévision dans la section d'investissement du budget primitif. Les travaux supplémentaires ou complémentaires réalisés en cours d'année sont également intégrés au budget prévisionnel par décision modificative prise par délibération du Conseil Municipal.

L'inscription de ces dépenses en section d'investissement permet à la commune de percevoir du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) une dotation, à taux forfaitaire, destinée à compenser la charge de TVA que nous supportons mais que nous ne pouvons pas récupérer par voie fiscale.

1) Entreprises retenues pour la construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Suite à l'appel d'offres, plusieurs lots avaient été relancés. Après analyse des nouvelles offres reçues par le maître d'œuvre, les lots manquants sont ainsi attribués.

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT € H.T
3 - Charpente	L'ART DU TOIT	39.934,65 €
5 - Etanchéité Toiture	SERVICE ETANCHE	94.388,65 €
7 - Serrureries	MENUISERIE PETIT	28.857,00 €
11 - Revêtements sols souples	RONZAT	14.335,00 €
13 - Chauffage Climatisation	ATCF	96.442,57 €
15 - Agencements	MOB DESIGN	20.378,96 €

2) Aménagement paysager de la Fontaine Henri IV - demande de subvention

Approbation du projet d'aménagement pour un montant estimé de 168.990 € HT et sollicitation du concours du Conseil Départemental dans le cadre « Transition écologique Côte-d'Or », de la DSIL et de la Région BFC dans le cadre « Bocage et Paysages » selon le plan de financement ci-après :

Aide Concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR / DSIL	Sollicitée	168.990,00 €	30 %	50.697,00 €
CD	Sollicitée	100.000,00 €	30 %	30.000,00 €
CRB	Sollicitée	5.300,00 €	50 %	2.650,00 €
Autre (à préciser)			%	
TOTAL des AIDES			35,35 %	83.347,00 €
AUTOFINANCEMENT			36,33 %	85.643,00 €

3) Réhabilitation du bâtiment situé au 45 rue de la Maladière en cellules commerciales – demande de subvention

Approbation du projet de réhabilitation du bâtiment pour un montant total estimé de 183.714,43 € HT et sollicitation du concours du Conseil Départemental dans le cadre « Patrimoine Communal », de la DETR dans le cadre « Projets Structurants », du Fonds de soutien au commerce rural selon le plan de financement ci-après :

Aide Concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR / DSIL	Sollicitée	183.714,00 €	35 %	64.300,00 €
CD	Sollicitée	183.714,00 €	30 %	55.114,20 €
Autre fond de soutien au commerce rural	Sollicitée	183.714,00 €	15 %	27.557,00 €
TOTAL des AIDES			80 %	146.971,20 €
AUTOFINANCEMENT			20 %	36.743,23 €

4) Entreprise retenue pour l'acquisition de tables et chaises dans la salle polyvalente

Suite à une consultation directe de trois entreprises pour l'acquisition de nouvelles chaises et tables dans la salle polyvalente, le Maire expose au Conseil Municipal par le tableau ci-dessous les montants de l'ensemble du matériel choisi.

ENTREPRISE	Chaise x 340, assemblables M 2 avec 2 diables (modèle identique)	PRIX U €	Tables pliantes x 88 avec 8 chariots (modèle identique)	PRIX U €	MONTANT total € TTC
ART PROG	CHAISE SALSA	34,88 € + 171,86 €	TABLE LEONCE	164,50 € + 2 610,00 €	35.309,06 €
COMAT & VALCO	CHAISE SALSA	46,00 € + remise	TABLE VENDEE	160,00 € + 200,00 €	31.534,80 €
CHALLENGER	CHAISE MUSCARI	26,50 € + 615,00 €	TABLE BELLARDIE	148,00 € + remise	27.562,42 €

L'entreprise CHALLENGER est retenue pour un montant total de 27.562,42 € TTC.

5) Entreprise retenue pour le nettoyage du local 7 rue du Général Gandil « L'ATELIER »

Après une consultation directe de trois entreprises et réception de leurs devis repris dans le tableau ci-dessous :

ENTREPRISE	PRESTATIONS	Montant € TTC	Autres PRESTATIONS	Montant € TTC	MONTANT total € TTC
RV SERVICES 21	Nettoyage Vitres, Murs et Plafonds	2 721,00 €	Peintures Murs et Plafonds	2 305,00 €	5.026,00 €
ELO'CLEAN SERVICES	Nettoyage complet	2 720,00 €			
EDEN	Prestation Remise en état	3 580,75 €			

L'entreprise RV SERVICES 21 est retenue pour l'ensemble de sa prestation d'un montant total de 5.026,00 € TTC.

6) Tarif électricité de la salle polyvalente

Considérant la hausse du prix de l'électricité, le Conseil Municipal décide de modifier le tarif appliqué en dissociant le tarif heures creuses et heures pleines pour la facturation de la consommation électrique, soit 0,30 cts le kilowatt pour les heures creuses et 0,60 cts le kilowatt pour les heures pleines.

Les tarifs de location des salles sont maintenus :

ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS		
	<u>COMMUNE</u> TARIFS	<u>HORS COMMUNE</u> TARIFS
PETITE SALLE (60 à 80 personnes)	120 €	190 €
GRANDE SALLE (270 personnes)	170 €	260 €
CUISINE	90 €	90 €
Toutes les Salles	350 €	510 €

7) Acquisition d'un terrain appartenant au Conseil Départemental au lieu-dit « la Garenne » pour une surface de 3 917 m² au prix de 5 € le m² soit 19.500 € hors frais de notaire

8) Renouvellement du placement sur compte à terme

Considérant le niveau de trésorerie de la commune, le placement sur compte à terme d'un montant de 461.000 euros effectué en décembre 2023 sur une durée de 6 mois est renouvelé pour une durée de 12 mois.

9) Dommages-ouvrage pour la construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Acceptation de la proposition de l'assureur GROUPAMA pour la souscription d'une assurance dommages-ouvrage destinée à garantir la qualité des travaux de construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle . La prime d'un montant de 17.932,69 € HT est calculée sur la base du coût prévisionnel.

10) Travaux à la M.A.P.A : remplacement de gouttières par Vingeanne Couverture pour 16.403,61€ HT

11) Acquisition pour l'euro symbolique de l'ancien Foyer Ste-Elisabeth (AGES-ADAPEI)

Suite à la nouvelle construction du foyer Ste-Elisabeth (AGES-ADAPEI), chemin des Bruyères à Fontaine-Française, la commune a l'opportunité de se porter acquéreur pour l'euro symbolique de l'ancien Foyer rue de la Maladière, parcelles cadastrées AB 85 et 86 d'une superficie totale de 5203 m².

L'ensemble du Conseil Municipal, qui s'était rendu préalablement sur place pour une visite des locaux, a validé à l'unanimité cette acquisition.

12) Réfection voirie - chemin de la Grande Prairie et chemin des Curtillots

Après une consultation directe auprès de trois entreprises, COLAS, BONGARZONE et ROGER MARTIN, seule l'entreprise BONGARZONE a répondu à la consultation et a été retenue pour un montant de 18.540€ HT pour le chemin de la Grande Prairie et 9.100 € HT pour le chemin des Curtillots.

13) Entreprise retenue suite au marché de réaménagement de la rue des Murots

Après l'analyse de la seule offre reçue par le maître d'oeuvre, la proposition de la société BONGARZONE est retenue pour un montant de 189.369,50 € HT.

14) Réfection d'un mur de soutènement en blocs béton « lego » rue de Beauregard pour un montant de 13.268,00 € HT par l'entreprise BONGARZONE

15) Avenant n° 1 lot n°3 - Construction d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle - solivage du logement

Validation d'un solivage porteur pour un montant de 3.814€ HT.

16) Rénovation du bâtiment 45 rue de la Maladière en cellules commerciales

Après l'analyse des offres par le maître d'œuvre, les entreprises suivantes sont retenues :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT € HT
1 - Terrassement VRD	SAS BONGARZONE	6.742,00 €
2 - Démolition Gros oeuvre	DELORME CONSTRUCTION	17.556,09 €
3 - Peintures extérieures	LES PEINTRES REUNIS	3.113,73 €
4 - Menuiseries extérieures	MENUISERIE PETIT	14.531,14 €
5 - Isolation - Cloisons - Plafonds	RAIMONDI	33.006,40 €
6 - Courants forts - Courants faibles - Alarme	SASU URBANO	33.841,00 €
7 - Climatisation	SASU URBANO	13.674,00 €
8 - Plomberie - Sanitaire	NOTARI	13.679,19 €
9 - Revêtements de sols	SIA REVETEMENTS	17.210,20 €
10 - Peintures	RAIMONDI	12.594,90 €

17) Aménagement paysager de la Fontaine Henri IV

Après l'analyse des offres par le maître d'œuvre, les lots 1 et 2 sont confiés à l'entreprise BONGARZONE :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT € HT
1 - Travaux de Génie Civil, Plantations, Engazonnement.	SAS BONGARZONE	119.960,00 €
2 - Travaux de Pose de Mobilier d'accueil du public.	SAS BONGARZONE	49.030,00 €
TOTAL		168.990,00 €

Après négociation un rabais de 3 % a été obtenu en raison de l'ensemble des travaux confiés par la commune à l'entreprise SAS BONGARZONE ramenant le montant du marché à **163 920,30 € HT** au lieu de 168.990,00 €.

18) Projet des zones d'accélération des énergies renouvelables

La Loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) du 10 Mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de « planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires ».

Ainsi, à travers son article 15, ladite Loi demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables.

Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable. Ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones mais ces derniers seront plus compliqués à réaliser, notamment avec la création, par le porteur de projet et à ses frais, d'un comité de projet lors de la phase de concertation.

Ces zones doivent faire l'objet d'une concertation du public. Pour cela, une information a été publiée sur Panneau Pocket et un registre mis à disposition pour permettre à chacun de communiquer ses remarques.

Après échanges, le Conseil Municipal arrête les zones d'accélération ci-après :

Solaire Photovoltaïque sur bâtiments et ombrières : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur l'ensemble du territoire communal, sachant que dans tous les cas, et même dans une ZAER, la création de bâtiments ou d'ombrières reste soumise aux zones constructibles de la commune selon le Règlement National d'Urbanisme (RNU) actuellement en vigueur.

Solaire Photovoltaïque au sol : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur le périmètre de la zone constructible de la commune selon le Règlement National d'Urbanisme (RNU) actuellement en vigueur.

Solaire Photovoltaïque flottant : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur le périmètre correspondant à l'étang du FOURNEAU soumis en annexe de la présente délibération.

Solaire thermique sur bâtiments et ombrières : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur l'ensemble du territoire communal, sachant que dans tous les cas, et même dans une ZAER, la création de bâtiments ou d'ombrières reste soumise aux zones constructibles de la commune selon le Règlement National d'Urbanisme (RNU) actuellement en vigueur.

Solaire Thermique au sol : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur le périmètre repris en annexe de la présente délibération correspondant globalement à l'ensemble des zones urbanisées de la commune.

Bois énergie (chaufferies bois) : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur le périmètre repris en annexe de la présente délibération correspondant globalement à l'ensemble des zones urbanisées de la commune.

Géothermie (y compris PAC géothermique) : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur le périmètre repris en annexe de la présente délibération correspondant globalement à l'ensemble des zones urbanisées de la commune.

Méthanisation et Biogaz (incluant les gaz de décharges et de boues de step), **Biomasse** (y compris biocarburants) **et valorisation énergétique des déchets autres que biomasse dit de récupération** : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur ces énergies.

Éolien : il est décidé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie, la commune se trouvant dans une zone défavorable à ce type d'installation du fait de la présence d'un périmètre relatif au radar de Dijon-Longvic.

Hydroélectricité (y compris énergies marémotrices, houlomotrice et autres énergies marines) : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie, du fait de l'absence de cours d'eau significatif sur la commune.

19) ONF - Programme de travaux année 2024 sur différentes parcelles

Travaux sylvicoles P22b - Plantation Chênes parcelle 22a pour un montant de 20.310,14 € HT.

20) Installation de vidéoprotection supplémentaire

Approbation du projet d'installation de vidéoprotection supplémentaire pour un montant de 56.252,00 € et sollicitation du concours du Conseil Départemental selon le plan ci-après :

Aide Concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR			%	
CD	Sollicitée	50.000,00 €	Plafonné	25.000,00 €
CRB			%	
Autre...			%	
TOTAL des AIDES			44,44 %	25.000,00 €
AUTOFINANCEMENT		56.252,00 €	55,56 %	31.252,00 €

21) Création de zones à 30 km/h pour la sécurité dans le bourg

Au titre du pouvoir de police de circulation qui lui est conféré par l'article L.2213-1 du code général des collectivités territoriales, le maire a la possibilité de modifier la limite réglementaire de vitesse en agglomération, fixée à 50 km/h par l'article R. 413-3 du code de la route.

Ainsi, la création de zones de circulation particulière (zone 30, zone de rencontre) entraîne l'application de nouvelles limites de vitesse réglementaires (respectivement 30 et 20 km/h) conformément à l'article R. 110-2 du code précité. Ces mesures doivent être fondées sur un arrêté motivé pris par le maire après, le cas échéant, consultation des autorités gestionnaires de la voirie concernée et, s'il s'agit d'une route à grande circulation, après avis conforme du préfet.

Le non-respect des limitations de vitesse rue de l'Église, rue d'Aval, Chemin de la Grande Prairie, Chemin de Beauregard, rue de la Croix Brunot et rue des Murots représente un danger pour les piétons. Aussi, afin de ralentir le trafic et d'accroître la vigilance des conducteurs, Monsieur le Maire propose d'y créer une « zone trente » limitant la vitesse à 30 km/h.

22) Vente à ON TOWER FRANCE/CELLNEX FRANCE (Groupe FREE) d'une parcelle de terrain de 100 m² sur laquelle la société a implanté une infrastructure de téléphonie mobile

Accueil Vie municipale Vie quotidienne Vie économique et santé Patrimoine-culture Loisirs-Tourisme Enfance-Jeunesse

Commune de
Fontaine-Française

Mairie de Fontaine-Française
4 rue Dominique Guérin
21610 Fontaine-Française
03 80 75 81 21
mairie.fontaine-francaise@wanadoo.fr

Mirebellois
Fontenais
Communauté de Communes

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Fontaine-Française, Fra...
dim., 27 nov. 2022

6°C
Averses
Plus Weather.com

<https://www.commune-fontaine-francaise.fr>

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Compte financier unique 2023 : ce compte correspond à la clôture de l'exercice 2023 et reprend les dépenses et les recettes réellement réalisées au cours de l'année 2023.

Il est structuré en 2 sections bien distinctes qui sont :

- La section de fonctionnement.
- La section d'investissement.

La section de fonctionnement représente toutes les opérations de dépenses (charges de personnel, entretien des voiries et bâtiments, énergie-électricité, assurances ...) et de recettes (impôts locaux, dotation de l'État, revenus des immeubles ...) nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

L'excédent résultant du fonctionnement constitue la capacité d'autofinancement et détermine les ressources disponibles de la commune pour le financement de ses investissements et le remboursement en capital de ses emprunts.

La section d'investissement représente toutes les opérations de dépenses et de recettes relatives aux travaux, aux aménagements, équipements, achats ou ventes de terrains, d'immeubles... c'est-à-dire les opérations qui ont pour effet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune.

De manière générale les dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité (excédent résultant du fonctionnement), les subventions d'investissement, le reversement du fonds de compensation de la TVA et par le recours à l'emprunt.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Prévues	667 593,17 €	Prévues	874 354,00 €
Réalisées	622 779,81 €	Réalisées	960 154,22 €
		Excédent reporté	1 687 217,30 €
		Cumul	2 647 371,52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Prévues	2 855 977,00 €	Prévues	3 149 014,74 €
Réalisées	1 429 822,16 €	Réalisées	874 618,79 €
Déficit reporté	- 287 700,57 €		
Cumul	1 717 522,73 €		

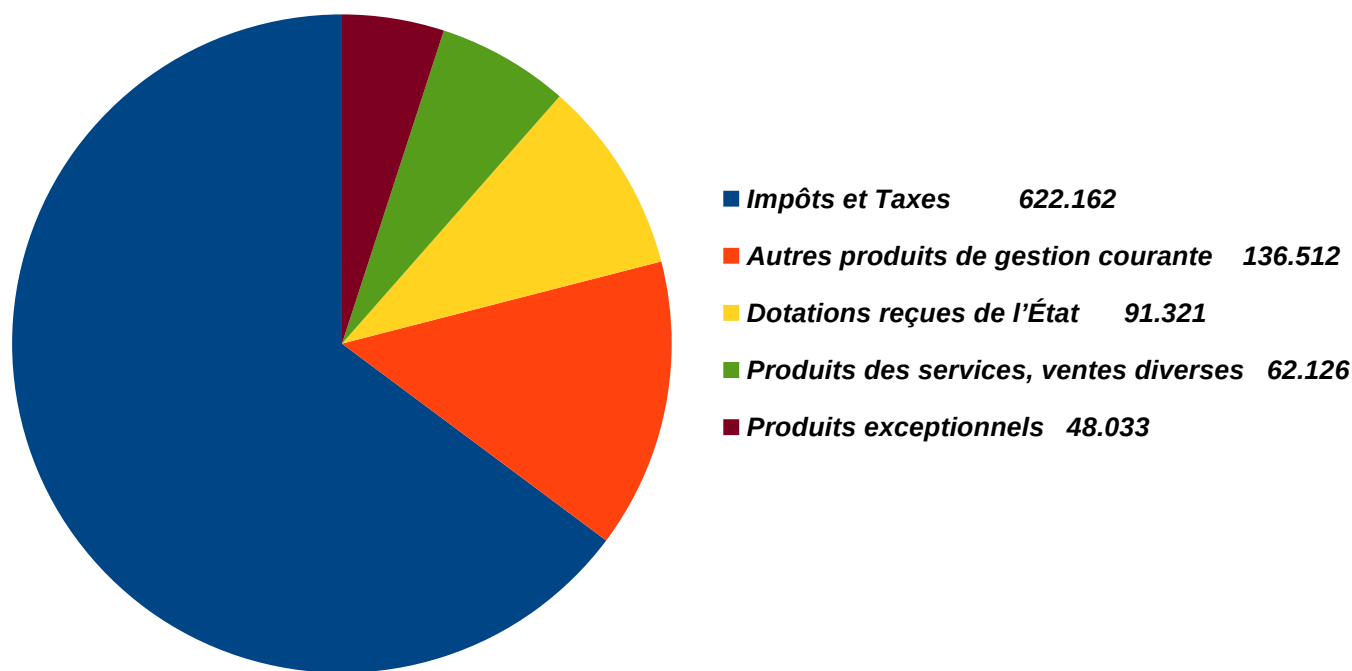
Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement : 2.647.371,52 - 622.779,81 =2.024.591,71 €
Investissement : 874.618,79 - 1.717.522,73 = - 842.903,94 €

Résultat global : 1 181 687,77 €

Ce résultat global représente les fonds propres de la commune à la fin de l'exercice 2023.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 960.154 €

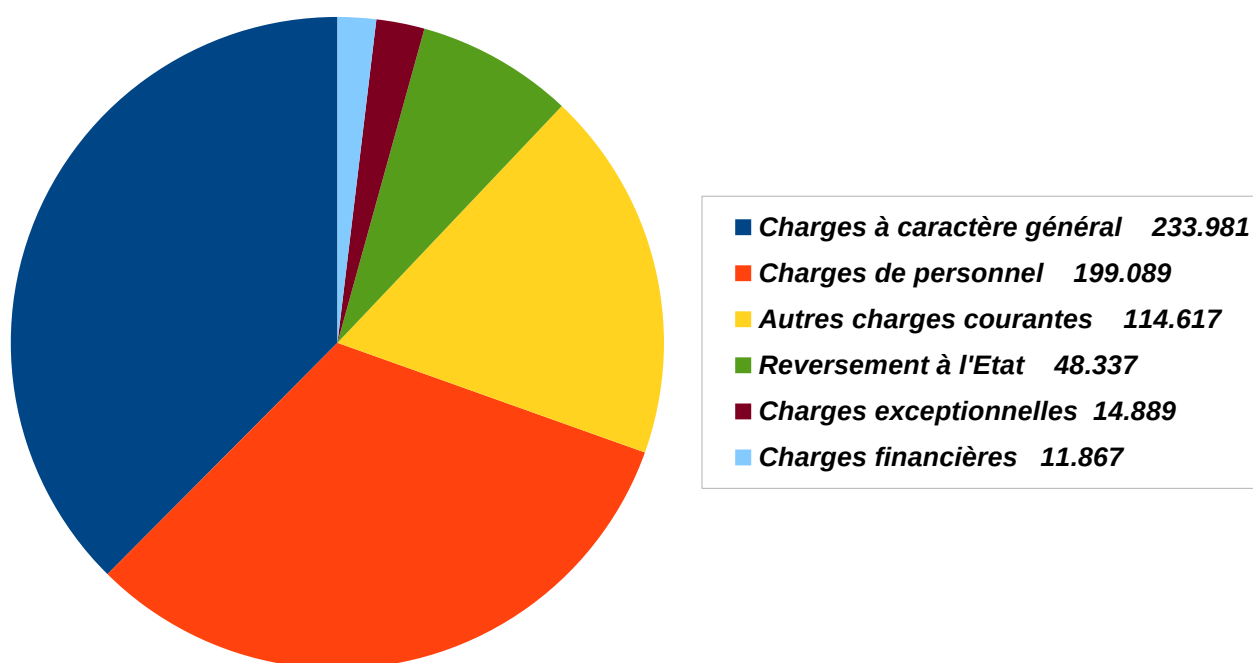


Les autres produits de gestion courante correspondent aux revenus de nos immeubles.

Les produits des services et ventes diverses proviennent pour l'essentiel des ventes de coupes de bois et remboursements divers.

Les produits exceptionnels incluent les indemnités perçues auprès des assurances au titre de sinistres.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 622.780 €

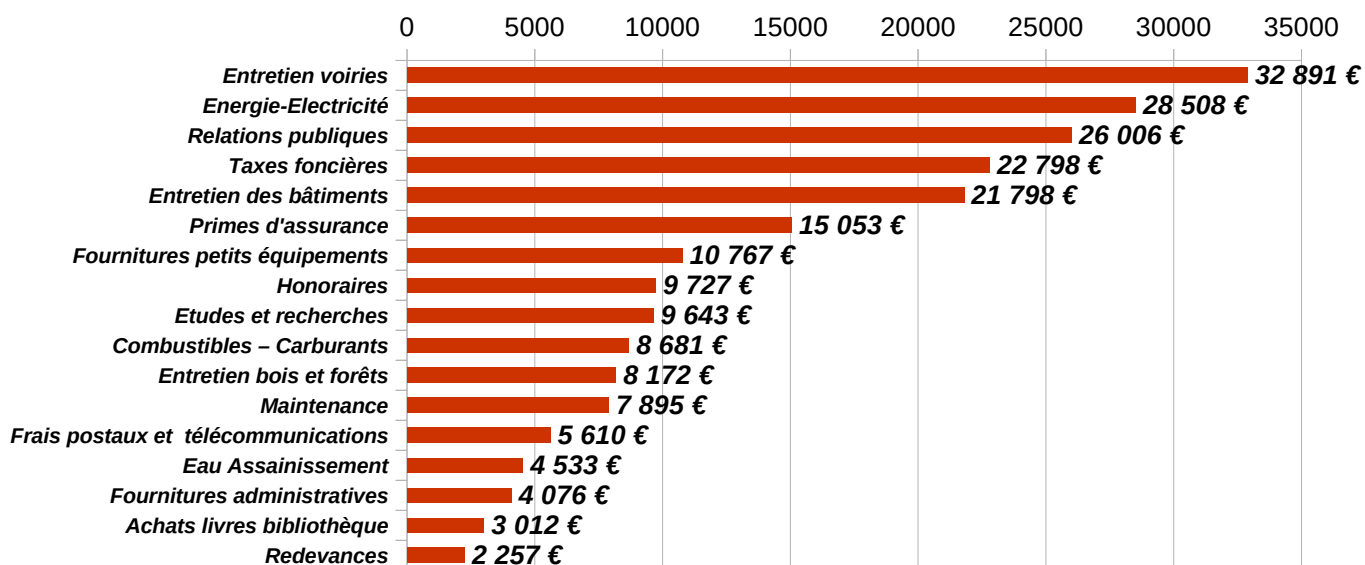


Les autres charges courantes comprennent principalement les indemnités versées aux élus, la dotation au service incendie et les contributions SICECO et ONF.

Le reversement à l'État (FNGIR) est effectué au titre de la réforme de la Taxe Professionnelle en 2010.

CHARGES A CARACTERE GENERAL

(Pour plus de lisibilité seuls les postes supérieurs à 2000 euros ont été repris dans le graphique)



TAUX D'IMPOSITION APPLIQUES PAR LA COMMUNE EN 2024

Ces taux sont inchangés par rapport à ceux appliqués en 2023 (depuis 2011) :

Taxe foncière bâti	31,30 % ¹
Taxe foncière non bâti	32,53 %
Taxe d'habitation	9,84 %

Même si les taux d'imposition appliqués par la commune restent inchangés, le montant de l'impôt à payer peut augmenter, cela est principalement dû à l'augmentation des bases d'imposition qui sont révisées nationalement chaque année.

1- Avec la suppression progressive de la taxe d'habitation qui représente une part importante des recettes budgétaires de la commune, celle-ci perçoit désormais, à titre de compensation, la part qui était précédemment prélevée par le Département (21 %).



Implantation d'une œuvre du sculpteur argentin Carlos REGAZZONI à l'entrée de la commune



Création de plusieurs zones limitant la vitesse à 30 km/H au sein de la commune



Acquisition de nouveaux matériels pour l'entretien de nos espaces verts



Elagage dans les rues Henry Berger et Maladière

Réception des travaux de la 1ère cellule commerciale rue de la Maladière



Construction en cours de la Maison de santé pluriprofessionnelle



Préparation du terrain pour le futur aménagement du site de la Fontaine Henri IV



Restauration complète de la chapelle Notre-Dame-de-la-Motte



Réfection d'un mur rue de Beauregard



Réaménagement complet de la rue des Murots

ETAT CIVIL 2024

ACTES DE NAISSANCE

- VIGIER JUIF Marion, Elise, Juliette : 10 janvier 2023
- MICLET Mylanna, Martine, Stéphanie : 13 janvier 2024
- SENAFFE Camille, Yannick, Robert : 01 février 2024
- GRIBELIN Elyo : 28 avril 2024
- GIRARD Iloan, Yves : 15 juin 2024
- RIETSCH Gabriel, Andréa : 03 juillet 2024
- DUCLOT BLINET Timéo, Pierre, Frédéric : 06 juillet 2024
- RUFFIN Jules, Maël : 19 août 2024
- KUTTER Julia : 12 octobre 2024

ACTES DE MARIAGE

- SIGISMONDI Sandra et OLIVAIN Laurent : 04 mai 2024
- DESENDER Julie et MOREL Joseph : 18 mai 2024
- JORROT Fanny et DUPUY Julien : 15 juin 2024



Fanny et Julien



Sandra et Laurent



Julie et Joseph

ACTES DE DECES

- Madame CARPENTIER, FORQUET Jacqueline : 12 décembre 2023
- Monsieur ANDREOTTI Cédric : 05 janvier 2024
- Madame POINSOT, VANEY Claudette : 24 février 2024
- Monsieur MALNOURY Claude : 7 mars 2024
- Madame GODAILLER, LENFANT Renée : 11 mars 2024
- Monsieur DORAS Ludovic : 18 mars 2024
- Madame DEFAUX, NIVOIS Roberte : 16 avril 2024
- Monsieur GARNIER François : 19 juillet 2024
- Madame DE VINCENS DE CAUSANS, CAUMONT LA FORCE Isabelle : 20 août 2024
- Madame DEJEUX, divorcée GRAPOTTE Jocelyne : 27 septembre 2024
- Monsieur GUENOT Pascal : 08 octobre 2024
- Madame MERCET, divorcée BRUTILLOT Carole : 15 octobre 2024

Liste transcrite à partir de la Table Annuelle des décès du département de la Côte-d'Or reçue par la mairie. Nous ne recevons pas tous les actes de décès, notamment si le défunt ou la défunte est décédé(e) en dehors de la commune. Nous vous prions de nous en excuser.

VIE COMMUNALE

INFOS PRATIQUES

Horaires de la Mairie

Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h - Samedi : fermée

Fermeture du **lundi 23/12/2024** au **vendredi 03/01/2025 inclus**

Réouverture le **lundi 06/01/2025** à 8h30

Horaires 2025 de la Déchèterie

Lundi : 9h-12h - Mardi, Jeudi, Samedi : 14h-17h (18h en été)

Mercredi, Vendredi : **fermée**

Hiver : 01/11 > 31/03 - Été : 01/04 > 31/10

Jours fériés : fermeture du site

L'Agence Postale Communale

Fermée le **lundi** - Ouverte du mardi au samedi matin inclus de 9h à 12h

Fermeture du **mardi 24/12/2024** au **mercredi 01/01/2025 inclus** - Réouverture le **jeudi 02/01/2025**

Bibliothèque municipale

Mercredi de 9h30 à 11h30 et de 15h à 17h - Samedi de 9h30 à 12h - Nouveau numéro de tél. : 09 71 36 57 64

Des outils pour être informé

Grâce à l'application gratuite **PanneauPocket**, les alertes de votre mairie et les informations locales vous suivent partout. Dès que la mairie publie une nouvelle information, vous recevez instantanément des notifications sur votre téléphone.

<https://www.commune-fontaine-francaise.fr>

**Panneau
Pocket**

Si vous ne les avez pas encore explorés, nous vous invitons à parcourir les différents menus du site de la commune pour (re)découvrir l'histoire de notre village, son patrimoine, la vie municipale, économique et associative, ainsi que les services à votre disposition. Vous y trouverez aussi des informations pratiques pour faciliter vos démarches administratives.

Recensement de la population : un passage important en janvier

Au début de l'année prochaine, notre commune réalisera le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés du 16 janvier au 15 février 2025.

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 20 janvier 2025 ?

Contactez la commune : mairie.fontaine-francaise@wanadoo.fr





Les deux agents recenseurs de la commune sont :
Françoise LE BOUCHER et Jean-Noël BOURRE

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.



Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.

Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

Permanences des gendarmes de la brigade d'Arc-sur-Tille à Fontaine-Française

Les habitants de Fontaine-Française sont informés qu'une permanence des gendarmes de la nouvelle brigade d'Arc-sur-Tille se tiendra dans la commune. Ces rencontres permettront à chacun de poser ses questions, de signaler des préoccupations ou de recevoir des conseils sur diverses questions de sécurité.

Les gendarmes seront présents à la mairie aux dates suivantes :

- **Mercredi 20 novembre 2024**
- **Mercredi 11 décembre 2024**
- **Mercredi 15 janvier 2025**

Ces permanences sont l'occasion pour les habitants de dialoguer directement avec les forces de l'ordre, de faire part de leurs préoccupations et de recevoir des informations sur les mesures de sécurité à adopter. Nous encourageons vivement tous les habitants à profiter de cette opportunité pour échanger avec les gendarmes.

Nous vous remercions de leur réserver un bon accueil et de venir nombreux à ces permanences.



Modernisation de l'éclairage public : des économies substantielles grâce aux LED

Afin de réduire le coût de l'éclairage public, les luminaires équipés de lampes HPS (lampes au sodium haute pression) ont progressivement été remplacés par des lampes à LED. À ce jour, deux tiers des luminaires de la commune ont déjà été modernisés, et le reste sera remplacé très prochainement.

Cette nouvelle technologie permet de réaliser d'importantes économies sur le coût de l'éclairage public dans les rues et places de notre village. Grâce à la combinaison des coupures d'éclairage public de 23 h à 5 h et au remplacement des lampes, l'économie totale réalisée s'élève à **12 000 euros par an**.



Pourquoi et comment ces économies sont-elles possibles ?

Voici quelques informations clés sur les avantages des lampes LED :

Consommation réduite : Les lampes LED consomment entre 40 et 50 W, contre 120 à 150 W pour une lampe HPS. Une lampe LED consomme donc environ trois fois moins d'énergie qu'une lampe HPS.

Durée de vie prolongée : Une lampe LED offre une durée de vie moyenne de 75 000 heures, contre 21 000 heures pour une lampe HPS. Cela représente une longévité 3,5 fois supérieure.

Efficacité et respect de l'environnement : Les lampes LED, basées sur la technologie des semi-conducteurs, sont très efficaces, durables, et s'allument instantanément. Elles ne contiennent pas de matériaux nocifs pour l'environnement.

Réalisation des travaux

Les travaux de remplacement des lampes sont réalisés par étapes, en partenariat avec le SICECO (Syndicat Intercommunal d'Électrification de la Côte-d'Or).

Vie Communale

Inaugurations

Changement de locaux et de nom : la microcrèche devient Petite Crèche Ainsi Font'Fontaine

La communauté de communes du Mirebellois et Fontenois a récemment terminé les travaux de réhabilitation à Fontaine-Française, touchant l'ancien relais petite enfance, l'ancienne cuisine et les bureaux. Ces rénovations ont permis l'installation de la nouvelle Petite Crèche, qui a ouvert ses portes le 29 janvier dernier.

La principale différence entre une microcrèche et une petite crèche réside dans sa capacité d'accueil : une microcrèche peut accueillir jusqu'à 12 enfants, tandis qu'une petite crèche peut en recevoir jusqu'à 16.



L'inauguration du nouveau Foyer d'Accueil Médicalisé Sainte-Elisabeth

Construit par Orvitis et géré par l'AGES-ADAPEI le foyer a été inauguré le 14 juin 2024. Situé sur un terrain offert par la commune, ce nouvel établissement complète l'offre de services de l'AGES-ADAPEI pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, en s'ajoutant aux 11 appartements déjà présents à proximité.

Jacques Pillien, président de l'AGES-ADAPEI en Côte-d'Or, a souligné l'importance de ce projet : « Rester à Fontaine-Française et offrir un habitat inclusif avec des prestations adaptées aux résidents handicapés était un choix stratégique, en collaboration avec le CD21, l'ARS, la commune et Orvitis. »



Le nouveau foyer, d'une superficie de 3 172 m², dispose de 41 chambres individuelles, dont 40 pour un accueil permanent et 1 pour un accueil temporaire. Il est spécialisé dans l'accueil des personnes ayant des handicaps physiques suite à des accidents de la vie. L'établissement comprend également un espace médical de 160 m², une unité centrale de production alimentaire de 262 m², ainsi qu'une blanchisserie. Le tout respecte les normes ERP et la RT 2012 en matière de performance énergétique.

Ce nouvel établissement offre une qualité de vie pour les résidents et une qualité de vie au travail pour les salariés, qui sont plus efficaces. À l'instar de l'ancien site du 72, rue de la Maladière, il est de plain-pied, ce qui rend les mouvements et l'organisation de la vie quotidienne plus souples, tant pour les résidents que pour les salariés.

L'équipe, composée de 50 professionnels (infirmières, accompagnants, maîtres et maîtresses de maison, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, infirmier en pratique avancée, animatrice et psychologue...), offre un suivi médical et social de qualité.

Le Foyer Sainte-Élisabeth assure également la prestation de portage de repas grâce à API Restauration, qui gère la préparation et le portage des repas pour deux EHPAD dijonnais, les repas de l'EAM, ainsi que ceux de la Résidence Autonomie, des appartements inclusifs et des portages extérieurs. L'ensemble représente environ 400 repas par jour.

Le personnel de la MAPA reste responsable de la livraison des repas extérieurs ainsi que de ceux destinés aux Mirebellois depuis quelques mois.

La gestion de l'établissement est assurée par Mme Agathe Leriau-Thiery, directrice adjointe de pôle. Cette dernière est également responsable de la Résidence Autonomie Gabriel Couturier et des appartements inclusifs de Fontaine, situés au cœur de la commune. M. Defaux est le directeur de ce pôle et assume, depuis plusieurs mois, la fonction de directeur général des établissements de l'AGES-ADAPEI.

Les résidents sont heureux dans ce nouvel établissement, qui poursuit son accompagnement de qualité, ouvert sur l'extérieur, afin de promouvoir l'autodétermination et l'inclusion des personnes souffrant de handicaps.

Samedi 21 septembre 2024, à Fontaine-Française,

Les travaux de restauration de la chapelle Notre-Dame-de-la-Motte ont été inaugurés

à l'occasion des Journées européennes du patrimoine (JEP). La cérémonie s'est tenue en présence de Nicolas Urbano, maire de la commune, et de Didier Lenoir, président de la communauté de communes Mirebellois et



Fontenois. Le père Étienne Clément, curé de la paroisse, a béni l'édifice religieux, et l'assistance est venue nombreuse. Autrefois, la chapelle servait de lieu pour les vêpres et les retraites, lors des communions solennelles. Selon les historiens, elle serait construite sur l'emplacement d'un ancien cimetière mérovingien.

Vie Communale

Nos sapeurs-pompiers

14 juillet 2024 : Le SDIS

Une grande fierté nous envahit ce jour, car deux de nos sapeurs-pompiers du centre de secours ont défilé sur l'Avenue Foch à Paris, lors de la fête nationale. Sélectionnés parmi



35 candidats de la Côte-d'Or, après de nombreuses répétitions sur la base aérienne de Luxeuil et toute une semaine à Satory, ils ont eu l'honneur de représenter les sapeurs-pompiers de France. Nous sommes particulièrement fiers de Martial Billoir et Perrine Tarby !



Des défis face à des situations exceptionnelles

Sur le plan matériel et humain, l'année écoulée a été marquée par des événements climatiques extrêmes et des crises multiples qui ont de nouveau mobilisé nos équipes. Nos sapeurs-pompiers ont ainsi été envoyés en renfort dans la Somme en novembre dernier. Là, pendant trois semaines consécutives, des sapeurs-pompiers du centre de secours de Fontaine-Française se sont relayés pour prêter assistance à la population après des inondations d'une ampleur jamais vue.

Le centre de secours de Fontaine-Française répond à toutes les sollicitations, qu'elles viennent du département, de la zone Est ou de l'État. Cette année, nos sapeurs-pompiers ont même été présents lors du Tour de France, des

Jeux Olympiques et Paralympiques ! Nous avons su nous faire reconnaître par notre hiérarchie comme un centre de secours proactif, avec des équipes toujours prêtes à intervenir.

Ce succès repose sur un véritable esprit d'équipe et de cohésion, car ceux qui partent en mission doivent être remplacés pour assurer la continuité des astreintes et des fonctions au sein du CIS.



Une hausse des interventions

Le nombre d'interventions a augmenté et se répartit comme suit : 179 interventions en VSAV, 16 en FPTSR, 40 en CCR, 37 en VTU et 21 en VLG. Nous avons également la chance de faire partie des prochains centres de secours à recevoir un CCF, qui devrait arriver très prochainement.

Un effectif stable, mais des besoins de recrutement

L'effectif du centre reste stable, avec 37 sapeurs-pompiers en dehors des personnels SSSM (1 infirmier sapeur-pompier), soit : 2 officiers, 12 sous-officiers, 6 caporaux/caporaux-chefs, et 19 sapeurs. Ce nombre demeure stable malgré le départ de 3 sapeurs-pompiers cette année. Nous recrutons actuellement, en particulier des personnes ayant une disponibilité diurne, avec un intérêt pour ceux dont les horaires atypiques permettent une présence en semaine pendant les horaires de journée. Nous recherchons également deux médecins.

Pompiers et sport, un duo gagnant

La pratique du sport et l'engagement chez les pompiers vont de pair, et cela se vérifie à Fontaine-Française. Nous souhaitons féliciter nos sapeurs-pompiers ayant participé au cross départemental de 2023, ainsi que Timothée, qui a brillamment représenté notre centre lors du cross national à Laval en mars 2024. Félicitations à lui, et rendez-vous l'année prochaine pour viser le podium national !

Venez rejoindre notre équipe

Rejoindre notre équipe, c'est bien plus qu'un « métier », c'est une aventure humaine et un engagement au service des autres. Venez vivre cette merveilleuse école de la vie avec nous !

Lieutenant Aurelien VIARDOT, Chef de centre du CIS Fontaine

Vie Communale *Jumelage, Marchés, Expos*

Jumelage

Lors du week-end de la Pentecôte nous recevions nos amis de Dorn-Dürkheim.

Après le traditionnel verre de l'amitié samedi après-midi à la salle polyvalente, nos hôtes rejoignaient leurs familles d'accueil pour la soirée.

Le dimanche matin, les participants se déplaçaient à Bèze pour une visite des grottes et du village puis étaient de retour à Fontaine-Française pour le déjeuner.

Dans l'après-midi, après une visite guidée du château, nous faisons découvrir à nos invités les nouvelles installations dans la commune (gymnase, chaufferie bois) ainsi que la chapelle Notre-Dame-de-la-Motte récemment restaurée.



Dimanche soir, tout le monde se retrouvait à la salle polyvalente. Discours, cadeaux de bienvenue furent échangés par les représentants des deux communes. La soirée se prolongea par un dîner spectacle avec la participation de la troupe Musical Story.

Lundi matin, traditionnel match de football avant le déjeuner, puis départ de nos amis allemands dans une ambiance festive et conviviale.

La cinquième édition du marché de potiers de Fontaine-Française

s'est déroulée les 6 et 7 Juillet derniers, au sein des écuries seigneuriales et la sellerie.

Dix-neuf artisans ont présenté des objets décoratifs et utilitaires, ainsi que des instruments de musique : ocarinas de différentes tailles et formes, certains en forme d'oiseau, avec des démonstrations accompagnées d'un clavier, assurant une ambiance festive et musicale, relayée par le Biscrocamp qui a servi des repas et des boissons pendant les deux journées.

Les invités d'honneur, Marie-Lucie Trinquand et Jean-Michel Doix, ont présenté plusieurs épis de façage emblématiques de leur production, puisque tous les deux sont les spécialistes incontestés de cet artisanat dans la région et bien au-delà.

Les enfants ont pu s'essayer au modelage, tandis qu'une tombola gratuite permettait aux visiteurs d'élire leur céramiste « coup de cœur » et gagner un objet de leur choix d'une valeur de 50 €.

Cette manifestation, qui met en valeur la céramique et permet à des artisans de donner à voir une diversité de savoir-faire et de techniques artisanales, offre aussi la possibilité de découvrir la richesse de notre patrimoine architectural régional qui n'est visible que lors de ce type de manifestations.



Du Fil à l'Art Textile – Fontaine-Française 2024

Du 19 au 21 juillet 2024, Fontaine-Française a vibré au rythme de l'art du fil avec l'expo-vente du salon « Du Fil à l'Art Textile ». Ce rendez-vous a réuni une belle sélection d'artisans spécialisés dans le patchwork, la broderie, les laines, les boutons, et bien plus encore, pour le plus grand bonheur des passionnés.



Les visiteurs ont eu la chance de découvrir une exposition riche et variée, avec des œuvres d'artistes de renom tels que Catherine Bihl et Geneviève Verrier, ainsi que des créations des membres l'association. En prime, des ateliers étaient proposés en libre inscription pour permettre à chacun de s'initier ou se perfectionner dans l'art du fil.

Le week-end a également été marqué par une déambulation féerique d'artistes en costumes vénitiens, rattachés au club de Remiremont qui sont des passionnés. Toute une année est nécessaire à la conception et création de leurs costumes avant de pouvoir aller à Venise chaque printemps.

Le salon s'est déroulé dans le cadre enchanteur du parc du Château de Fontaine-Française, du petit château et de la salle de la mairie. Environ 30 exposants ont répondu présents pour offrir aux visiteurs un large éventail de créations. Le samedi 20 juillet, le parc a accueilli un concert gratuit du groupe Saxo Voce.



L'association Les Boiseries, à l'origine de cet événement, avait également lancé un concours d'épouvantails, invitant toutes les associations du canton à participer. C'est ainsi que de nombreux épouvantails, tous plus créatifs et originaux les uns que les autres, ont animé notre village pendant plusieurs jours. Un seul épouvantail (celui du club de Pouilly en Folie) a remporté le concours, mais tous ont contribué à ajouter une touche de fantaisie à cette belle manifestation !



Ce fut un week-end riche en découvertes, en art et en convivialité.

Le club Phot'œil de l'association AMITIE-RENCONTRE

a présenté sa 14ème exposition avec les thèmes suivants : *À travers, Humour, Plume, et R comme....*. Plus de 400 visiteurs, y compris des élèves des écoles primaires, sont venus découvrir les œuvres exposées, formant un public varié et curieux que nous remercions chaleureusement.

Lors du tirage de la tombola, Mme Sarah Brulebois de Bourberain a remporté le prix : la photo n°23, *Paysage de Toscane*, réalisée par Delphine Jost.



Les résultats des votes du public sont les suivants : 1^{re} place : Thème *À travers* - *Évasion* de Thierry Dinot ; 2^e place : Thème *À travers* - *C'est en forgeant* de Victorien Glassner ; 3^e place : Thème *À travers* - *Curieux* de Patrick Bernard

Pour fêter le 15^e anniversaire en 2025, une nouvelle exposition aura lieu dans les jardins du château, du 1^{er} août au 21 septembre (aux horaires de visite).

L'exposition annuelle se tiendra les 20 et 21 septembre et portera sur les thèmes suivants : *La macro*, *Le feu*, *Le sport*, et *La géométrie dans la nature* (thème imposé).

Vie Communale

Divers sujets

Bibliothèque Municipale

Nos horaires d'ouverture : mercredi de 9h30 à 11h30 et de 15h à 17h - samedi de 9h30 à 12h.

Rappel de nos différentes animations tout au long de l'année :

- Rencontre un lundi par mois avec « les bébés lecteurs » à la bibliothèque et à la suite avec les enfants de la petite crèche. Nous retrouvons ces très jeunes lecteurs autour d'un kamishibai ou d'un tapis à raconter ou autour d'une malle thématique, tous ces outils d'animation nous sont prêtés par la Médiathèque de Côte d'Or.

- Accueil des classes de l'école élémentaire, un jeudi par mois. Cette année, avec la classe de CM, nous avons participé à l'opération « 1-2-3 album », qui nous a amené à des échanges et ateliers de lecture avec les élèves.

- Depuis septembre, nous nous déplaçons au Relai Petite Enfance un vendredi de temps en temps, pour un moment de rencontre avec les assistantes maternelles et les enfants.

Le péri scolaire nous sollicite également pour des ateliers lecture.

- Quelques animations ponctuelles dans l'année, à Noël, à Pâques, avec un temps de lecture suivi d'un atelier créatif et d'un goûter sont également très appréciées par le jeune public.

- A noter notre participation au concours du plus bel épouvantail organisé dans la commune en juillet 2024.



Cette année, nous nous sommes rapprochés de 3 bibliothèques du secteur (Mirebeau sur Bèze, Belleneuve et Beire le Châtel) afin de créer un réseau de bibliothèques avec un site internet commun : <https://terresdelecture.fr>.

Inscrits ou non à la bibliothèque, n'hésitez pas à aller sur ce site où vous pourrez consulter les nouveautés, les actualités, le catalogue, ou l'agenda des bibliothèques et même effectuer vos réservations de documents.

En 2025 : du 17 février au 15 avril, nous accueillerons une exposition sur « La libération de la Côte d'Or », exposition prêtée par la Médiathèque de Côte d'or et partagée entre 3 bibliothèques. Nous vous attendons nombreux pour partager ce moment fort de notre histoire.

Brigitte GOBLEY, responsable.

Une campagne de sensibilisation contre le harcèlement portée par les enfants



Dans le cadre d'une initiative de l'accueil périscolaire de Fontaine-Française, les enfants ont participé à un projet éducatif visant à les sensibiliser à la lutte contre le harcèlement, notamment scolaire. Accompagnés par l'intervention d'un professionnel de l'AROEVEN de Dijon et les animatrices du groupe des « grands », les enfants ont été invités à créer des affiches illustrant des messages de respect, de tolérance et de solidarité.

Cette campagne a été réalisée sous la forme d'ateliers créatifs, où chaque groupe a pu exprimer ses idées et ses réflexions sur le harcèlement. Les affiches, réalisées avec enthousiasme, portent des messages forts pour encourager les comportements respectueux et rappeler l'importance du soutien entre camarades.

Aujourd'hui, ces créations colorées et porteuses de sens sont exposées dans tout le village, visibles sur les panneaux publics, les poteaux. L'objectif de cette action est de sensibiliser la communauté à ce problème important, tout en offrant aux enfants un moyen d'agir et de partager leurs idées pour un environnement plus bienveillant.



Spectacle de fin d'année pour les enfants du groupe scolaire François Launoy

Le **13 décembre 2024**, à la salle polyvalente de Fontaine-Française, tous les enfants du groupe scolaire François Launoy auront le plaisir de découvrir un spectacle offert par la municipalité. **Jérémy L'Artiste**, un artiste au talent reconnu, viendra enflammer la scène avec un show mêlant cirque et one-man-show.



Ce spectacle dynamique et plein de surprises est un véritable concentré de magie, de jonglerie et d'humour. Avec une énergie débordante, **Jérémy L'Artiste** enchaîne les numéros spectaculaires, alternant plaisanteries et exploits loufoques, pour le plus grand bonheur des petits et des grands. Un moment de rire et de joie à ne pas manquer !

Ce spectacle est une belle manière de marquer la fin d'année scolaire dans la convivialité et l'amusement.

Remerciements aux associations et bénévoles de Fontaine-Française

Au nom de la municipalité, nous adressons un grand merci à toutes les associations et bénévoles qui animent notre commune par leurs initiatives culturelles, sportives, créatives et récréatives. Grâce à eux, Fontaine-Française offre une richesse d'événements qui favorisent les rencontres et renforcent les liens entre les habitants.

Expositions, marchés, ateliers et autres activités sont autant d'occasions de partager des moments conviviaux et de contribuer à la dynamique du village. Leur dévouement est essentiel et fait de notre commune un lieu vivant et agréable.

La municipalité salue leur engagement et leur créativité, et les remercie chaleureusement pour leur contribution précieuse à la vie de notre village.



Carlos Regazzoni : L'art de la transformation et du métal

Carlos Regazzoni, né en 1957 à Buenos Aires, était un sculpteur argentin de renommée internationale, reconnu pour ses sculptures monumentales en métal. Issu d'une famille d'artistes, il a développé une passion précoce pour la création artistique et a rapidement su se distinguer par sa maîtrise du métal, notamment du recyclage de matériaux industriels.



Ses œuvres, qui mêlent figuration et abstraction, abordent des thèmes variés comme la condition humaine, la violence sociale et l'écologie, tout en interrogeant les relations entre l'homme, la nature et la technologie.



Regazzoni a vécu et travaillé dans plusieurs pays, et ses sculptures ont été exposées dans de nombreux musées et galeries internationales. Son travail est marqué par une volonté de réinvention, transformant des matériaux de récupération en pièces d'art puissantes et expressives.

À sa mort en 2020, l'héritage artistique de Carlos Regazzoni continue de briller, notamment à Fontaine-Française, où une partie de ses œuvres ont été transférées dans un hangar et sur un terrain adjacent à l'« Orangerie », face au château. Ce transfert a eu lieu à la fin de son bail avec la SNCF, à la halle Pujol dans le XVIII^e arrondissement de Paris. Grâce à l'hospitalité de son ami et mécène Emmanuel de Bodard de la Jacopière, beau-frère de Xavier de Caumont, propriétaire du château de Fontaine-Française, Regazzoni a vécu et poursuivi sa création sur la commune, avant de retourner en Argentine.

En accord avec ses héritiers et Monsieur de Bodard de la Jacopière, l'équipe municipale a choisi de rendre hommage à l'artiste en exposant une partie de ses sculptures en plein air, afin de valoriser son œuvre au sein de la communauté locale. À ce jour, deux de ses sculptures sont déjà visibles : l'une au rond-point à l'entrée du village, l'autre devant la chapelle Notre-Dame-de-la-Motte. D'autres œuvres seront installées prochainement.



RUE DES ÉCOLES

PÔLE SCOLAIRE FRANÇOIS LAUNOY, ANNÉE 2024 / 2025

Les années se suivent et heureusement ne se ressemblent pas ! Cette année, nous avons appris, avec une grande joie, la réouverture de la 10ème classe du pôle, fermée à la rentrée 2023 ! Cette ouverture, décidée en juillet par les services académiques, est, hélas, provisoire et ne sera pérennisée qu'avec des effectifs constants. Nous espérons que cela sera le cas.

Nous accueillons, à ce jour, 241 élèves répartis comme suit : 100 élèves en maternelle et 141 en élémentaire.



Présentation de l'équipe éducative

Trois nouveaux collègues ont rejoint l'équipe du pôle scolaire à la rentrée de septembre.

A l'école maternelle (4 classes) :

Les enseignants

- Mme Sandrine Lucchi : petite section/moyenne section (PS/MS),
- Mme Lisa Villery : moyenne section/grande section (MS/GS),
- Mme Sandrine Rondi : grande section (GS),
- Mmes Nathalie Leblanc et Elise Fairy (décharge de direction le jeudi et le vendredi) : petite section/moyenne section (PS/MS).

Les ATSEM :

Le matin : Mme Angéline Frébault (classe PS/MS, Mme Lucchi), Mme Catherine Gache (classe PS/MS, Mmes Leblanc et Fairy), Mme Mélanie Merle (classe MS/GS, Mme Villery) et Mme Marie-Pierre Grisouard (classe GS, Mme Rondi).

L'après-midi : Mme Karine Richard, Mme Aurélia Schott, Mme Laura Machado et M. Enzo Lelabousse, en surveillance de sieste et aide dans les différentes classes.

A l'école élémentaire (6 classes) :

Les enseignants

- | | |
|----------------------------------|------------------------------------|
| • Mme Stéphanie Légère : CP/CE1, | • M. Joris Croguennec : CP/CE1, |
| • Mme Delphine Le Strat : CE2, | • M. Nicolas Le Romanser : CE2/CM1 |
| • Mme Aurélie Bonnot : CM1/CM2, | • Mme Carine Huguenin : CM2 |

Les accompagnatrices d'élèves en situation de handicap (AESH) : Mme Jessica Collard, Mme Sophie Fessard, Mme Stéphanie Goudé, Mme Natacha Poincel (mi-temps pôle et mi-temps collège) et Mme Anne Reichenbach.

L'école maternelle constitue un cycle unique d'enseignement, fondamental pour la réussite de tous les élèves. Elle se caractérise selon trois grands axes :

- Une école qui s'adapte aux jeunes enfants, qui s'attache à garantir leur sécurité affective et à développer leur confiance en eux.
- Une école qui organise des modalités spécifiques d'apprentissage, les prépare aux apprentissages fondamentaux, notamment en développant leur langage, élément essentiel d'accès et de structuration des apprentissages.
- Une école où les enfants prennent plaisir à apprendre, à progresser et à vivre ensemble.

Les enseignements sont organisés en **cinq domaines d'apprentissage** :

- mobiliser le langage dans toutes ses dimensions ;
- agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique ;
- agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques ;
- acquérir les premiers outils mathématiques ;
- explorer le monde.



A l'école élémentaire, les programmes sont articulés au socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Les programmes assurent l'acquisition des connaissances et des compétences fondamentales. Ils déclinent et précisent les objectifs définis par le socle commun. Celui-ci s'articule autour de cinq domaines :

- les langages pour penser et communiquer
- les méthodes et outils pour apprendre
- la formation de la personne et du citoyen
- les systèmes naturels et les systèmes techniques
- les représentations du monde et l'activité humaine

Quelques projets et activités permettant la mise en œuvre des programmes (les fêtes ne sont pas oubliées !) :

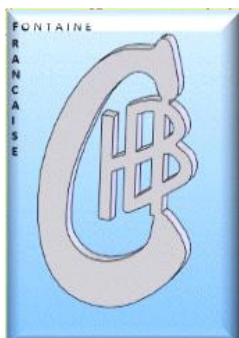
- Sortie au « Festival en Arc » à Arc-les-Gray, en septembre, pour toutes les classes de l'école élémentaire,
- Visite de l'exposition du Phot'oeil Club dans les écuries du « petit château » de Fontaine-Française,
- Visite mensuelle à la bibliothèque municipale pour les élèves de l'école élémentaire,
- Cross pour les élèves de cycle 3 avec le collège, le vendredi 18 octobre après-midi, dans le cadre de la liaison école-collège,
- Organisation des « Ateliers du Père Noël » et marché de Noël avec le collège, le vendredi 13 décembre après la classe,
- Passage du Père Noël en maternelle et distribution de livres aux élèves,
- Nettoyage des rues des villages : sensibiliser les enfants à l'importance du tri des déchets et du respect de la nature. L'opération, initiée il y a 2 ans, sera reconduite cette année dans les villages du secteur de l'école qui en feront la demande.
- Rencontres sportives entre élèves de l'école ou avec les élèves des écoles du secteur (Challenge hand-ball,...)
- Mise en place du programme pHARe pour la lutte contre le harcèlement,
- Echange avec des personnes en situation de handicap,
- Echanges de service, décroisement au sein de l'école,
-



Des projets de classe sont menés avec toujours la volonté de proposer des activités pédagogiques enrichissantes pour que chaque élève grandisse et s'épanouisse dans un environnement serein et favorable à l'acquisition de connaissances.

Bonne année scolaire 2024-2025 !

La directrice, **Nathalie Leblanc**



COLLÈGE HENRY BERGER - FONTAINE-FRANÇAISE



03

Au 1^{er} septembre 2024, le collège compte 150 élèves, 21 professeurs, 7 agents techniques, une adjointe gestionnaire, une secrétaire de direction, une CPE et trois assistantes d'éducation.

Au quotidien, toutes ces équipes sont professionnelles, bienveillantes et investies au service de la réussite et du bien-être de nos élèves.

Cette nouvelle année scolaire, les élèves ont eu le plaisir de découvrir deux projets innovants : le « bien-être et l'estime de soi » ainsi que « en route vers l'autonomie ».

1) Persévérance, audace et reconnaissance : des valeurs qui nous animent au quotidien

Des pratiques innovantes et audacieuses pour faire réussir à la fois tous les élèves et chacun d'entre eux. La persévérance est la clé qui ouvre les portes de l'accomplissement. Nous encourageons nos élèves à **surmonter les obstacles avec détermination**, à apprendre de leurs échecs et à persévérer dans la quête de leurs objectifs. Parce qu'il s'agit de **garantir à chaque élève de trouver des opportunités égales**, de briser les barrières qui pourraient entraver la réussite, et de cultiver un environnement où chacun peut s'épanouir, indépendamment de ses origines ou de son parcours.

L'ambition est le moteur qui propulsera les élèves vers des horizons inexplorés. Notre collège veut les voir repousser leurs limites, **exceller et rêver grand**. L'éducation offerte doit être le catalyseur de leurs ambitions, les encourageant à **poursuivre des projets qu'ils n'auraient peut-être pas imaginés**.

2) Le respect mutuel : condition essentielle du bien-être et du vivre-ensemble

Le respect est le fondement de la communauté éducative. Il s'agit d'un environnement où chaque individu, quel que soit son rôle, est respecté pour sa singularité. L'éducation dispensée repose sur la considération mutuelle, favorisant ainsi **un climat d'apprentissage harmonieux et serein**.

Notre programme de lutte contre le harcèlement s'est amplifié pour passer au niveau programme pHARe 2 grâce à une équipe d'adultes formés et de plusieurs élèves ambassadeurs permettant le lien direct avec leurs pairs. Cette année, en novembre 2024, nous lançons la campagne nationale avec la diffusion dans chaque classe du clip « ton problème, c'est mon problème ».

<https://www.education.gouv.fr/non-au-harcèlement>

3) Des élèves impliqués et acteurs de leur vie au collège

Nos 16 délégués de classe, nos 8 élèves du CVC (Conseil de la Vie Collégienne) proposent différents projets pour dynamiser la vie au collège. Avec le club environnement et notre conseillère départementale junior, ils participent également à la validation du projet de végétalisation de la cour du collège (projet 1000 arbres du CD 21). Avec la précieuse collaboration de la mairie de Fontaine-Française, nos élèves ont remporté le prix Christian Myon (photo ci-contre), véritable éducation à la sécurité routière.



4) L'ouverture culturelle et internationale

Parce que la **reconnaissance des territoires ruraux** est une condition essentielle de **l'égalité des chances**, le collège Henry Berger organise deux voyages scolaires : en Espagne (du 16 au 22 février 2025) et en Allemagne (prévu du 30 juin au 04 juillet 2025).

Les personnels de l'établissement

Agents

Mme LEJEMBLE, Mme LESIEUR, M. NEGHELI, Mme POTEY, Mme VOUTHEY, Mme REYNIER

Gestion

Mme GRIVELET (adjointe gestionnaire), M. GOUBLET (secrétaire d'intendance)

Secrétaire de direction

Mme MARCON (secrétaire de direction)

Vie scolaire

Mme RENAULT (conseillère principale d'éducation), Mme CAMERLO, Mme HUAULT, Mme JESSEN

AESH (Accompagnement d'Elève en Situation de Handicap)

Mme POINSEL

Personnel d'enseignement

M. ANDRE	Sciences Physiques	Mme GLE.....	S.V.T.
M. BATAIL	E.P.S.	Mme IVRY	Lettres Modernes
Mme CHARAIX	Lettres Classiques	M. JEANDROT	E.P.S.
Mme CHOQUET	Espagnol	Mme LIMONIER	Allemand
Mme CROGUENNEC	Mathématiques	M. MEYER.....	Anglais
M. FAIRY	Mathématiques	M. MOULIN.....	Technologie
Mme FAURE-MALAN	Education Musicale	Mme PAPERIN	Histoire/Géographie
M. GARNACHE-CREUILLOT ..	Histoire/Géographie	Mme PERNOT	Anglais
M. GAY.....	Arts Plastiques	Mme PHILIPPE	Documentaliste
Mme GIEN.....	Documentaliste	Mme POLIMANN.....	Lettres modernes
M. GIRARDIN	Allemand		

La Principale, **Mme HAMMOUMI**



La place Henri IV

*Cette année, nous vous invitons à vous rendre au centre de la place Henri IV
et à vous plonger dans son histoire.
Ouvrez grand vos yeux et laissez-vous guider par cet extrait de la revue Terroir :
"Fontaine-Française, au fil des rues".*



Fig.1 : carte du finage de Fontaine-Française en 1640, conservée au château.



Fig.2 : extrait du cadastre napoléonien : place Henri IV, rues de La Tour du Pin, Dominique Guérin et du Pont Vert.

L'intersection de ces deux axes dégagait un espace limité, centré sur un puits. Sur le cadastre napoléonien¹, aucun nom spécifique n'apparaît (Figure 2). Dans les archives municipales du 19^e siècle, on la désigne simplement par « la Place » ou « la Place publique ». Elle ne prend de l'importance qu'à partir de 1861, lorsque le puits est transformé en fontaine, œuvre de Richard-Edouard Gascon². Puis, une nouvelle étape est franchie en 1875. La municipalité décide de réaliser des travaux d'aménagement et d'embellissement de la place, car les foires ont périclité après la guerre de 1870 et il faut les relancer. « Les jours de foire et de fête patronale, il est impossible aux voitures et même très difficile aux piétons de circuler sur la place et dans les rues adjacentes... Considérant que la commune n'a qu'une place publique très exigüe et insuffisante pour la tenue des foires et de marchés et que l'acquisition de la maison Couturier Roch permettra de l'agrandir considérablement ³», la commune achète cette maison pour la détruire et agrandir la place publique. Cette démolition entraînera celle de la maison Michaut accolée et sa chambre à four sera à reconstruire. On voit nettement sur le cadastre napoléonien l'implantation de ces bâtiments disparus. Le 10 août 1879, le maire annonce l'intention du notaire du village, Monsieur Laussac, de faire don à la commune « d'une Cérès en fonte bronzée destinée à compléter le monument qui décore la place publique »⁴. L'inauguration aura lieu le 7 septembre 1879, jour de la fête pastorale. Le site se rapproche alors de l'aspect que nous lui connaissons aujourd'hui. L'ombre des tilleuls de l'ancien jardin Couturier est très appréciée. Les clients du café Lesprit voisin (et qui prendra plus tard le nom de « Café des Tilleuls »), commencent à jouer aux quilles dessous en 1908. Cette partie de l'espace public est alors appelée « Place des

1 - Rendu obligatoire par la loi du 15 septembre 1807, en remplacement des terriers de l'Ancien Régime, souvent brûlés pendant la Révolution.

2 - Voir C. Baradel, « Cérès ou l'art de l'illusion », *Terroir*, n°147, 2013, avec malheureusement une erreur sur la date du déménagement de cette statue au square des Banquettes.

3 - Registre des délibérations du conseil municipal, 1878, archives de la mairie de Fontaine-Française.

4 - Voir note 4.

Tilleuls », tandis que l'ensemble de la zone est désignée soit sous le nom de « Place du Centre » dans les écrits de R-E. Gascon, soit sous celui de « Grande Place » dans les archives municipales de 1888. C'est le cœur économique du village, riche de cafés et commerces divers⁵.



Fig.3 : la place vers 1925-1929.

En 1889, le conseil municipal fait installer un cadran d'horloge sur la façade de la Poste, « qui sera d'une utilité incontestable pour donner au pays l'heure pour ainsi dire officielle » (Figure 3). Une description de 1899 mentionne l'existence, dans les rues du village, d'un éclairage public à lanternes ou réverbères à pétrole, installé grâce à une souscription initiée par R.E. Gascon⁶. L'électricité, produite par les turbines du Moulin des Prés (sur la Vingeanne), remplacera le pétrole en 1911. La commune se montrera bien moins moderniste vis-à-vis du téléphone. Dès 1913, le commandant de gendarmerie d'Is-sur-Tille demanda au Conseil municipal un abonnement téléphonique pour la brigade de Fontaine-Française. La municipalité répondit qu'elle n'en voyait pas l'utilité et rejeta la proposition. La demande, réitérée chaque année, ne fut acceptée qu'en 1917. La Mairie elle-même ne fut raccordée au réseau téléphonique qu'en 1942.

Il faut attendre 1936 pour que le conseil municipal propose de baptiser l'endroit « Place Armand Bouveret », à la suite de la donation à la commune, par cet ingénieur de l'Etat, du bâtiment situé au n°11 (et qui abrita le bureau de la Poste jusqu'en 2015). Il s'avéra pourtant que la municipalité ne pouvait disposer que de la moitié de la propriété et qu'elle dut en 1944 racheter l'autre moitié à l'héritière légitime, ce qui explique peut-être que cette dénomination ne semble pas avoir été utilisée. On lui préférait celle de « Place Cérès ». En 1981, la statue de la soi-disant Cérès⁷, renversée par un ouragan, fut remplacée par un buste d'Henri IV, qui donna son nom actuel à la place. Cérès, restaurée, sera réinstallée au square des Banquettes. La fontaine elle-même fut transformée en 1996. 2001 est l'année de nouveaux aménagements : les tilleuls sont coupés pour laisser place à un parking, une partie de l'espace est réservé aux piétons, une bibliothèque municipale, créée en 2000, complète l'offre culturelle du village.

Sources

Cadastre napoléonien, Archives municipales, mairie de Fontaine-Française.

Catherine Baradel-Vallet - Mars 2017.

5 - L'histoire des commerces à Fontaine-Française sera étudiée dans un prochain article de Laurence Robert. Pour connaître l'aspect de la place autour de 1900, voir Berger 1984 et *Histoire et patrimoine...* 2006.

6 - Berger 1984 p.5.

7 - Voir note 4.

LES ASSOCIATIONS

"JARDIN & SANTÉ"

Les jardins à visée thérapeutique humanisent et transforment l'environnement des milieux hospitaliers et médicosociaux.



2004 - création de l'association Jardins & Santé par un groupe de bénévoles, amateurs et professionnels de jardins mais aussi professionnels de santé convaincus de la nécessité de rétablir un lien entre l'homme et la nature.

Sur un concept britannique, mis en place par le National Gardens Scheme (NGS) au Royaume Uni, suivant le principe : Visites de jardins privés = collecte de fonds utilisés pour des actions caritatives, l'orientation de l'association s'est résolument tournée vers le soutien à la création de jardins dans les établissements hospitaliers et médicosociaux qui accueillent des personnes atteintes notamment de maladies cérébrales – autisme et TED, maladie d'Alzheimer, épilepsies, dépression profonde etc.

Les remettre dans un environnement où la nature est présente, où le jardinage permet de prendre ou reprendre goût à la vie, est une nécessité que l'on avait oubliée.

Pour «Jardins & Santé», de nombreux propriétaires privés acceptent d'ouvrir leur jardin pour collecter des fonds. C'est un privilège que vous pouvez partager et qui vous donnera l'occasion de faire des découvertes jardinières qui ne sont dans aucun guide...

Le Jardin « A la Croisée des Sens » Chez Odile et Jean-Michel Legros

32, rue Henry Berger

21610 Fontaine-Française ; Tel 03 80 75 92 95

Ouverture : sur rendez-vous du 1^{er} Mai au 30 Septembre 2025

Visite : - samedi 7 Juin 2025 14H - 18H - dimanche 8 Juin 2025 10H-12H et 14H-18H

Don d'entrée par personne : 4 € au bénéfice de l'association

<< C'est un jardin de saveurs et de savoir, où fleurissent et poussent de concert des plantes compagnes et complicesPas de produits phytosanitaires dans ce jardin familial mais un sens de l'observation ainsi qu'une bonne connaissance des plantes et de leurs besoins ont poussé la créatrice de ce jardin à «marier» légumes et fleurs... l'aspect est non seulement charmant mais les plantes poussent et se nourrissent de ces rapprochements...les qualités d'une fleur servant les intérêts d'une autre plante ! Et, avec la foi de jardinière qui l'anime, la propriétaire partagera ses astuces et sa science des associations bénéfiques pour assurer la santé du jardin et celle de ses utilisateurs >> MC Pouchain

Pour la visite du jardin, les enfants doivent être accompagnés. Il s'agit de lieux privés que le propriétaire ouvre exceptionnellement au public. Merci de respecter ce lieu, pas de WC. Merci de votre compréhension et bonne visite.

Ce jardin ouvert depuis plus de dix ans, est refuge de la L.P.O. (Ligue protection des oiseaux). C'est aussi un jardin plein de nouveautés à découvrir pour favoriser les cinq sens

Martine Claire Pouchain Déléguée régionale et Odile Legros

"G3V"

Il fait gris, il fait froid ...

alors venez rejoindre l'association G3V pour prendre des couleurs et vous réchauffer !

Mais qu'est-ce que G3V ?

G3V est une association sportive dynamique et ouverte à tous, qui ne cesse de croître. Cette année, elle a même ajouté une nouvelle activité à son programme :

le badminton !

L'association s'appuie sur des professeurs qualifiés :

- **Sylvie** pour les cours de Renforcement Musculaire/ Cardio, la Full Danse et le Pilates,
- **Delphine** pour la Danse Moderne,
- **Anthony** pour l'escalade pour enfants.

Elle est également soutenue par des bénévoles passionnés :

- **Florian** et **Jérôme** pour l'escalade adultes,
- **Anaïs** et **Cécile** pour le badminton.

Bien sûr, nous tenons à remercier nos adhérents, certains d'entre eux nous accompagnent depuis plusieurs années ! Merci à vous tous, car sans vous, cette belle aventure ne serait pas possible.

Alors, qu'attendez-vous ?

Enfilez vos baskets, nous vous attendons avec impatience !
Sportivement, *L'équipe de G3V*

A vos agendas !

Gymnase de Fontaine-Française

Escalade Adultes
Lundi 19h30/21h30
+ jeudi 19h/20h30

Escalade Enfants
Mer. 15h / 16h45 / 18h30

Badminton Adultes
Jeudi 18h30/20h30
Dimanche 10h/12h

Full Danse
Lundi 19h30

Cardio-Renfo
Lundi 20h30

Pilates
Adultes mercredi 20h30

Danse Moderne
Jeudi
3/6 ans 17h30
7/11 ans 18h30
Ados/Ad. 19h30

CONTACT
asso.g3v@gmail.com
06 87 98 70 53
Suivez nous aussi sur les réseaux !

"Club Amitié Rencontre"

Le club Amitié Rencontre : créé en 1977, a pour objet de rassembler et fédérer des personnes autour d'activités de loisirs, de culture, de sport adapté et d'événements favorisant la solidarité, l'intergénérationnel et le lien social. L'association compte 130 adhérents, la cotisation annuelle est de 20€. Celle-ci permet de participer à des activités telles que :

- **La marche** : qui offre la possibilité de faire des randonnées pour tous niveaux, les points de rendez-vous sont : le mardi à 9 heures devant le gymnase de Fontaine-Française et le vendredi à 9 heures sur le parking du stade de Saint-Seine-sur-Vingeanne. Des marches sont aussi organisées chaque année avec d'autres clubs, notamment avec celui de Champlitte.



- **La « gym adaptée »** : qui permet de pratiquer des mouvements de souplesse, de respiration et de maintien en forme, encadrée par une animatrice professionnelle détachée par l'association SIEL BLEU.

- **L'atelier récréatif** : regroupe une quinzaine de personnes autour de créations couture, tricot, etc. C'est une activité conviviale qui favorise la rencontre et le partage. Cet atelier est complet à ce jour.

- **Le patchwork** : une douzaine de membres se retrouvent une fois par semaine, soit le mardi soit le jeudi de 14h à 17h à la maison du Val de Vingeanne. Une exposition à la mairie de Fontaine-Française est prévue le week-end du vendredi 20, samedi 21 et dimanche 22 juin 2025.

- **La commission voyages et spectacles** : cette année nous avons pu organiser une sortie « chez Berthe » : repas grenouilles et danse, un voyage au Puy du Fou et une sortie à Salins-les-Bains pour une visite des salines et un repas spectacle au casino. Nous espérons pouvoir nous rapprocher d'autres associations, notamment avec la Société historique pour organiser de nouveaux événements permettant ainsi de réduire les coûts et fédérer les membres.

- **Le domaine divertissements** : assuré par l'ensemble des bénévoles, pour l'organisation de repas, de thés dansants, de manifestations en tout genre (semaine bleue, galette des rois, repas de fin d'année, etc.). Ces manifestations sont très appréciées car elles favorisent les rencontres, la convivialité et le partage de moments chaleureux.

- **Le Phot'œil club** : cet atelier regroupe une vingtaine de photographes qui se réunissent à 19h30 un lundi sur deux pour travailler sur des thèmes et techniques, valorisés dans le cadre d'une exposition, chaque année, au « petit château » durant les journées du patrimoine.

• **La danse** : ce nouvel atelier conduit par un professionnel accueille celles et ceux qui souhaitent apprendre ou se perfectionner chaque vendredi soir de 20 heures à 22 heures à la maison du Val de Vingeanne. Il y a possibilité d'organiser des stages de 3 heures planifiés en week-end.

• **Atelier collectage** : ce tout nouvel atelier a pour vocation de collecter divers témoignages, histoires, chansons, musiques, photos, films en allant à la rencontre de personnes du canton, permettant ainsi de conserver une mémoire collective. En lien avec la Société historique et le collège, nous recherchons toute personne désireuse d'apporter et transmettre ces précieux témoignages, de nature à favoriser des échanges entre générations.



Le club Amitié Rencontre souhaite se regrouper avec d'autres associations locales afin de proposer aux adhérents une offre plus large et inciter les habitants, toute génération confondue, à participer à la vie locale au travers d'événements divers et variés.

Événements à venir : thé dansant le samedi 1er février 2025, exposition patchwork les 21 et 22 juin 2025, Phot'œil club du 1^{er} août au 21 septembre 2025 dans le parc du château et exposition annuelle les 20 et 21 septembre 2025 au petit château.

Contact : **Cyril MARGUERIE**, Président – tel. 06 07 75 95 82

"Association Les Herbes Folles de Fontaine-Française"

L'association, créée en mars 2022, a pour objectif principal d'inciter la population au verdissement du village, tant par des activités menées par les membres auprès de la communauté sur des espaces prêtés par la municipalité, que par des initiatives individuelles en tant qu'habitant, de végétaliser (en pot ou en terre) devant chez soi.



Un permis de végétaliser a été créé à cet effet et est à demander auprès de l'association : vous pourrez ainsi laisser libre cours à votre imagination et entretenir un petit bout d'espace public qui participera à l'embellissement de notre joli village.

Une activité de plantations a été menée le 16 mars 2024 sur le parking de l'église, avec toutes les bonnes volontés que nous remercions chaleureusement tant pour leurs dons de plants ou de graines, que pour leurs bras vaillants qui ont retourné et creusé la terre afin d'y semer les premières graines d'une belle aventure !

D'autres actions de ce type sont envisagées avec accord préalable de la mairie.

Nous recherchons des bénévoles motivés, connaisseurs ou pas, pour nous prêter main forte sur une ou deux actions par an.

L'adhésion est de 10 € par famille et permet de financer les projets !

A bientôt !

Aurélie BONNOT

Présidente des Herbes Folles

lesherbesfolles21610@gmail.com - tél : 06-64-47-25-15

"Association pour le Jumelage Fontaine-Française - Dorn-Dürkheim" (AFFDD)

L'année 2024 fut particulièrement riche en événements pour notre association.

Après l'organisation de notre traditionnel vide-greniers le jeudi de l'Ascension et la réception de nos amis allemands durant le week-end de la Pentecôte (voir l'article dans la vie communale), nous avons enchaîné avec l'échange annuel des jeunes.

ECHANGE DE JEUNES (du 17 au 24 août)

12 jeunes allemands, âgés de 11 à 17 ans, ont retrouvé leurs correspondants à Fontaine-Française. Un joli programme leur avait été concocté : journée à Nigloland, mur d'escalade dans le gymnase, baignade dans la Vingeanne et le lac de la Liez, soirée quilles, accrobranche, visite de Langres avec le petit train et découverte de Dijon.



Accueillis dans les familles ils ont pu parfaire leur connaissance de la langue française. De nouvelles amitiés sont nées, d'autres se sont renforcées, assurant ainsi la pérennité de notre jumelage. Tous enchantés, ils étaient déjà impatients de se retrouver à Dorn-Dürkheim l'année prochaine.

"Société historique et touristique de la région de Fontaine-Française"

Au cours de sa 71^e année d'existence, la Société historique et touristique de la région de Fontaine-Française a proposé des événements variés et appréciés par ses participants :

- une visite guidée du musée d'Art et d'Histoire et de la cathédrale de Langres ;
- une conférence sur les pains et fours à pains à Montigny-sur-Vingeanne ;
- un concert conté sur le thème "Quand Gabrielle d'Estrées passait par la Bourgogne", proposé par le groupe de musique baroque Les Violes d'Eole et le conteur André Beuchot, dont le but est de soutenir le projet de restauration du tableau de saint Sulpice dans l'église de Fontaine-Française ;
- un voyage au Tyrol du 09 au 14 juin 2024.



Nous avons également été invités à tenir un stand au marché des potiers et avons assuré des permanences d'ouverture de la chapelle Notre-Dame-de-la-Motte, lors des Journées européennes du patrimoine.

En 2025, la cotisation de 20 € par foyer reste inchangée. Nous prévoyons d'organiser, entre autres :

- un repas dansant en février,
- une conférence en avril, en partenariat avec la Société Tille-et-Ignon,
- une visite guidée de l'église de Champlitte-la-Ville,
- un voyage en Hongrie en juin,
- sans oublier la parution de notre revue *Terroir* sous un nouveau format.

Nous nous joindrons également à l'exposition itinérante du Mirabellum au printemps prochain et espérons renforcer notre collaboration avec d'autres associations et toute personne de bonne volonté afin de continuer à mettre en valeur et en lumière, la richesse de notre histoire cantonale.

Belles fêtes de fin d'année à toutes et à tous...
et rendez-vous en 2025 !

Laurence Robert - Présidente

06 20 22 62 37

Mail : societehistorique.ff@gmail.com - Instagram : [instagram.com@societehistorique.ff](https://www.instagram.com/societehistorique.ff)
Facebook : taper « société historique de la région de Fontaine-Française »

NUMEROS UTILES SUR LA COMMUNE DE FONTAINE-FRANCAISE

URGENCES

SAMU	15
Police	17
Pompiers	18
Pharmacie de garde	3237
CPAM	3646
Médecin de garde	39 66
Appel Urgence Européen	112
Disparition d'un enfant	116 000

Enfance maltraitée	119
Violences Femmes Info	3919
Gendarmerie (Mirebeau)	03 80 10 08 30
Centre Hosp. Dijon	03 80 29 30 31
Centre anti-poison	04 72 11 69 11
SOS Amitié	03 80 67 15 15
Sida Info Service	0 800 840 800
Info COVID	0 800 130 000

MEDECINE GENERALE

Joyandet-Schouller Claudine	03 80 75 80 18
Schouller Philippe	03 80 75 80 18

PHARMACIE

Reichenbach Denis	03 80 75 80 16
-------------------------	----------------

INFIRMIER.ERE.S

Laigre Jade	03 80 75 48 05
Paquereau Caroline	03 80 75 48 05
Guinot Fabien	03 80 75 48 05

NATUROPATHE

Lévy Laurène	06 71 72 97 17
--------------------	----------------

KINESITHERAPEUTES

Guérinon Mélanie	03 80 75 52 36
Pitoizet Amélie	03 80 75 52 36

OSTEOPATHES

Guenin Maël	06 73 09 07 13
Valade Alisée	06 31 22 99 76

PSYCHOTHERAPEUTES

Moutarde François	06 43 39 30 47
Intronini Moutarde Valérie	06 32 26 67 08

ORTHOPHONISTE

Sauvageot Emilie	03 80 75 84 45
------------------------	----------------

MAIRIE

Fontaine-Française	03 80 75 81 21
Ouverture : du Lundi au Vendredi	
..... de 8h30 à 12h00	
..... et de 13h30 à 17h00	

COMMUNAUTE DE COMMUNES

MIREBELLOIS ET FONTENOIS	03 80 36 53 54
--------------------------------	----------------

PETITE CRECHE

.....	03 80 75 51 44
-------	----------------

ECOLE

Pôle scolaire François Launoy	09 80 75 90 02
Collège Henry Berger	03 80 75 80 32

ASSISTANTE SOCIALE

.....	03 80 63 25 20
-------	----------------

BIBLIOTHEQUE

.....	09 71 36 57 64
-------	----------------

OFFICE DU TOURISME

.....	03 80 36 76 17
-------	----------------

Site internet : www.tourisme-mirebelloisetfontenois.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE

.....	03 80 85 56 39
Ouverture : Du mardi au samedi de 9H à 12H	

ONF agent forestier

Secteur de Fontaine-Française	07 78 39 19 54
-------------------------------------	----------------

FOYER SAINTE-ELISABETH

.....	03 80 75 82 45
-------	----------------

M-A-P-A

.....	03 80 75 21 00
-------	----------------

Crédit Photographique : Berget Guy, COVATEC, Monget Rémy, Robert Laurence et Hervé, Marguerie Cyril et Dominique.